



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Mme la Directrice générale  
CCAS de la ville de Nice

Nice, le 17 février 2024

### **Objet : Attribution de la NBI Quartiers Prioritaires Politique de la ville pour les agents du SPASAD Ouest**

Madame la Directrice générale,

De nombreux agents du Service Polyvalent d'Aide et de Soins À Domicile du secteur Ouest, nous ont interpellé sur l'absence de la NBI quartiers prioritaires politique de la ville, pour les fonctions exercées dans ces derniers.

En effet, le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains, prévoit l'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire aux agents exerçant leurs fonctions à titre principal dans le quartier des Moulins.

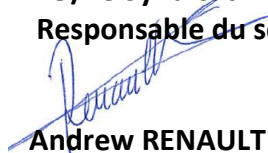
Cette bonification est de 10 points pour les aides ménagères et aides-soignants et 20 points pour les infirmières.

En effet, ces agents sont régulièrement confrontés à l'insécurité de ce quartier et, pourtant, ils œuvrent au maintien d'un service de qualité en veillant à garantir les meilleurs soins possibles.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir attribuer cette NBI aux agents concernés.

Veillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de nos salutations distinguées.

**PO/ le Syndicat NMCA  
Responsable du secteur Communication**

  
**Andrew RENAULT**